

Extrait du Jésus-Christ en France

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/l-extension-du-travail-le-dimanche-une-mauvaise-reponse-a-l-insuffisante>

L'extension du travail le dimanche : une mauvaise réponse à l'insuffisante compétitivité de l'économie française



Date de mise en ligne : lundi 31 août 2015

- Chrétiens confron

anation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

L'extension du travail le dimanche : une mauvaise réponse à l'insuffisante compétitivité de l'économie touristique française

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, vient d'autoriser une nouvelle extension du travail du dimanche, après la brèche déjà ouverte par la loi ayant autorisé il y a cinq ans les maires, dans des zones spéciales, à ouvrir les commerces huit dimanches par an, contre cinq auparavant. La loi Macron étend, à compter du 1er janvier 2016, le dispositif à douze dimanches par an, tout en maintenant le principe du repos dominical.

Ainsi, d'extension en extension, le principe du repos dominical se trouve peu à peu battu en brèche, dans un certain nombre de zones touristiques, qui sont des zones à fort recrutement de main d'oeuvre.

Surenchère entre UMP et PS ? ou plus simplement logique économique irrépessible face à la mondialisation des échanges et à la progression des flux touristiques ? l'économie française a-t-elle véritablement intérêt à aller dans la direction de l'extension du travail dominical ?

Ce choix sociétal se heurte en tout cas à l'opposition d'un grand nombre de salariés, conscients qu'une telle évolution est nuisible à la vie de famille, le dimanche étant potentiellement le seul jour où tous les membres d'une même famille sont susceptibles d'être disponibles et de pouvoir se retrouver. Bien des chefs d'entreprises, de petits commerçants partagent ce point de vue et soulignent que le pouvoir d'achat n'augmentant pas, la consommation globalement, n'augmentera pas pour autant, et que l'ouverture du travail dominical aura pour effet principal de favoriser les grandes enseignes et les grands groupes au détriment des petites et moyennes entreprises.

L'économie touristique française y gagnera-t-elle, puisque c'est bien elle qui est ciblée par le législateur, avec la création de « zones touristiques internationale », principalement prévues à Paris, Deauville et Cannes ? En première analyse, on peut penser que tel sera bien le cas, nombre de touristes étrangers, chinois, japonais ou d'autres nationalités pouvant effectuer leurs achats de produits français, de produits de luxe le dimanche tout comme les autres jours, dans ces mêmes zones de forte fréquentation touristique. En ce sens, on peut prévoir que la mesure prise aura un impact certain, par exemple sur des enseignes telles que Le Printemps ou Les Galeries Lafayette.

Les statistiques de l'Organisation mondiale du tourisme, institution spécialisée de l'ONU, indiquent en effet que le nombre de touristes internationaux est passé de 25 millions en 1950 à 1087 en 2013 et que l'OMT prévoit 1,8 milliard de touristes internationaux en 2030 ; dans ce cadre, la France est et reste le Pays le plus visité au monde, avec 83 millions de visiteurs en 2012 et 84,7 millions en 2013. En revanche la France ne se situe qu'à la troisième place mondiale en terme de recettes collectées, derrière les Etats-Unis et l'Espagne,

tant en 2013 qu'en 2012. La part du tourisme dans le PIB mondial est estimée à 9%, mais ne représente que 6% du PIB français. Ces données indiquent effectivement que les visiteurs étrangers sur notre sol pourraient dépenser davantage et procurer davantage de recettes et que la marge de progression est à cet égard très significative.

Pour autant, l'extension du travail dominical est-elle la réponse appropriée à de tels enjeux ? La réponse ne peut qu'être négative, lorsque l'on observe que le handicap majeur dont souffre l'économie touristique française tient au trop faible nombre de nuitées passées en France par les visiteurs internationaux : les touristes étrangers ne passaient en 2013 en moyenne que 3,8 nuitées dans les hôtels en France (source Mémento du tourisme 2014, édition ministère de l'économie, direction générale des entreprises (DGE) ; enquête hôtellerie INSEE, bénéficiant dans certaines régions d'une extension d'échantillon financée par les acteurs territoriaux du tourisme (CRT, CDT, etc.)) : cette donnée semble corroborer le fait, souvent souligné par les observateurs, que sur les 84 millions de touristes étrangers en France, nombre de touristes étrangers ne font que transiter en France.

Il en est de même de la statistique, issue de Bruxelles (source Eurostat 2013) selon laquelle, au sein de l'Union européenne, la France n'arrive qu'en huitième position en terme d'intensité touristique (nombre de nuitées passées par des résidents et non résidents dans des établissements touristiques par habitant).

Toutefois, il apparaît, selon l'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (enquête EVE réalisée sous forme de sondages et de questionnaires par la DGE, la Banque de France), que la durée moyenne de nuitées des visiteurs internationaux en France était d'un peu plus de 7 nuitées en 2013 (7,1) : si cette enquête statistique, réalisée ne varie pas depuis des années, est fiable, on peut constater qu'il n'y a nul besoin d'une extension du travail dominical pour que les touristes étrangers effectuent leurs achats en France !

En tout état de cause, les pouvoirs publics seraient bien avisés d'agir pour abaisser les coûts trop élevés de l'offre touristique française (hôtellerie, restauration) au regard de très nombreux Pays concurrents, plutôt que d'agir, marginalement, par des mesures portant sur l'extension du travail dominical. Là résident les véritables marges conduisant les touristes étrangers à séjourner plus longtemps sur le territoire français, là sont les marges permettant de développer l'économie touristique française et l'emploi en France.

En revanche, les effets pervers de ces dispositions d'extension du travail dominical apparaissent en effet bien réels : perturbations importantes des relations familiales et conjugales, le dimanche étant souvent le seul jour de la semaine durant lequel tous peuvent espérer pouvoir se retrouver ensemble et dialoguer, atteinte à la possibilité de participer à la messe dominicale pour les chrétiens dans une France dont les racines et la construction sont et restent chrétiennes.

Guy Barrey

Annotateur et commentateur du code Dalloz du tourisme (2007 à 2016)
Co auteur de Acteurs et organisations du tourisme, édition de Boeck 2012

Site à consulter

[pèlerinages de France Notre Dame du Dimanche](#)